

MAIRIE D'AZAS



31380

PROCES VERBAL

**Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL
du 26 Juin 2014**

Présents : MT Lacourt, B Faure, M Bessiere, R Martin, L Sicart,
B Touret, S Ruitter, L Testa, S Raina, M Joubert, P Bruno, D Duchemin, C Antonsanti, V Fabre, JL
Graniti,

Mme Averseng, secrétaire de mairie assiste au conseil

Du public assiste au conseil

Désignation d'une secrétaire de séance : David DUCHEMIN

Lecture de l'ordre du jour du 26 Juin 2014

Lecture et approbation du compte rendu du conseil du 20 Juin 2014 : approbation à l'unanimité

7-1-2014 Délibération : Actualisation des tarifs de cantine et de garderie

Madame le Maire informe l'assemblée que :

- Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,
 - Vu l'augmentation des charges de fonctionnement de la garderie,
 - Vu le prix du repas appliqué par le fournisseur de la Centrale de Restauration Martel de RODEZ dans l'Aveyron,
 - Vu l'augmentation du coût du personnel,
 - Vu les normes toujours plus drastiques
 - Considérant la mise en place de deux services de cantine pour un meilleur accueil des enfants,
- Il est nécessaire de statuer sur le coût de ces services pour la rentrée scolaire 2014/2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité :**

- Décide pour la cantine que le prix du repas sera de **3,20 €** paiement en début de mois.
- Décide que pour la garderie le prix :
 - d'une garderie **du matin** sera de **1,25 €**
 - d'une Garderie **du soir à partir de 16h** **1,50 €**
 - d'une Garderie **du mercredi midi de 12h-12h45 précises** **1,25 €**

Le Conseil insiste fortement sur la nécessité qu'il y a pour les parents de récupérer leurs enfants à l'heure et au plus tard, le soir à 19h précises et le mercredi midi à 12h45 précises.

Le prix d'une présence sera décompté par enfant pour tout dépassement d'horaire au-delà des limites !

Rappel : Toute garderie entamée est due.

Les modalités de paiement se feront en début de mois de préférence par prélèvement automatique.

Une étude sera faite sur chaque trimestre de l'année scolaire 2014/2015 pour affiner les besoins. Ces tarifs seront appliqués dès la rentrée scolaire de 2014/2015

7-2-2014 Délibération : Actualisation du prix des repas du traiteur :

Madame le Maire informe l'assemblée que, vu les conditions de fourniture de repas et l'augmentation du prix pratiqué par la Centrale de Restauration Martel de RODEZ (12), il convient de se prononcer sur la nouvelle convention de fourniture de repas pour 2014-2015 envoyée par CRM.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la nouvelle convention avec « Centrale de Restauration Martel » relative à la livraison des repas en liaison froide pour la Cantine scolaire municipale d'Azas,
- Accepte le passage de la contribution à **2,5976 € HT soit 2,7405€ TTC** par repas conforme à la réglementation en vigueur,
- Délègue tout pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

7-3-2014 Délibération : modification de la demande de subvention pour les travaux d'extension et de mise aux normes « accessibilité » des bâtiments scolaires auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Madame le Maire demande à M. Benoît FAURÉ en charge du dossier de faire le point sur ce projet. Le permis de construire doit être déposé pour pouvoir demander la subvention.

7-4-2014 délibération : extension du périmètre du syndicat intercommunal de transport des personnes âgées (SITPA) : REGADES, TREBONS DE LUCHON, BALESTA

Madame le Maire indique à l'Assemblée que la commune de « REGADES, TREBONS DE LUCHON, BALESTA » a fait part au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées de sa volonté d'y adhérer.

En vertu de l'article L5211-18 du code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le Conseil municipal de chaque commune membre se prononce sur l'admission de toute nouvelle commune au sein du SITPA.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur l'adhésion de la commune de « REGADES, TREBONS DE LUCHON, BALESTA » au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées et d'accepter l'extension concomitante du périmètre du SITPA.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, émet, à l'unanimité, un **avis Favorable** sur cette proposition

7-5-2014 Délibération : Création de postes en contrat aidé pour la rentrée de septembre.

Madame le Maire donne la parole à Mme Magalie BESSIERE en charge des plannings du personnel communal,

Mme Magalie BESSIERE explique qu'elle n'aura peut-être pas besoin d'un Emploi d'avenir pour la rentrée de septembre. Elle va voir si elle peut faire avec le personnel actuel car il faut six personnes de front le soir à partir de 16 h pour l'organisation des TAP, la garderie maternelle et la garderie élémentaire.

Mais elle demande de prendre une délibération de principe pour la création d'un poste d'emploi d'avenir pour la rentrée de septembre 2014 ou de deux postes de CAE.

Accord à l'unanimité

7-6-2014 Délibération : création d'un conseil municipal des jeunes

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet de mise en place d'un conseil municipal des jeunes entre 12 et 17 ans mi-septembre 2014.

Madame Magalie BESSIERE, Adjointe au maire, en charge de la gestion de ce dossier, informe l'assemblée sur son évolution et donne lecture de la charte du conseil municipal des jeunes qui a été élaborée.

Madame le Maire indique que d'un strict point de vue juridique, aucune loi ne vient réglementer la création d'un conseil municipal des jeunes. La seule loi à laquelle il est possible de se référer en la matière est celle du 6 février 1992 qui prévoit que « les conseils municipaux peuvent créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal et comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal ».

Les objectifs d'un conseil municipal des jeunes sont le développement du civisme, leur participation à la vie de la commune, l'incitation au développement des actions d'amélioration des conditions de vie en société (voir charte du Conseil municipal des jeunes en annexe).

Madame le Maire demande au conseil municipal d'entériner la création de ce conseil municipal des jeunes. Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré,
DÉCIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de VALIDER la création d'un conseil municipal des jeunes dans les conditions présentées
- ACCEPTE sa mise en place dans le courant du mois de septembre 2014 ;
- de DONNER tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de cette délibération ;

ORANGE : Problème ADSL bande passante, état des lignes téléphoniques et réseau des téléphones portables,

Un courrier sera adressé à ORANGE pour le problème de l'ADSL bande passante, l'état des lignes téléphoniques et le réseau des téléphones mobiles

Accord à l'unanimité

Questions diverses

- Mme Virginie FABRE présente au conseil municipal les brèves du mois de Juin rédigées par la commission communication.
- Mme le Maire informe le conseil que l'UNC section de ROQUESERIERE-MONTPITOL-AZAS, demande à chaque commune pour la préparation de la commémoration du centenaire 14/18 de faire des recherches des descendants des « Morts pour la France » inscrit sur le monument aux morts de la commune. Mme Virginie FABRE se propose de faire ces recherches pour AZAS.
- Intervention d'un extérieur au Conseil : Mme DESGROLARD informe le conseil de l'inquiétude des parents des enfants de maternelle qui iront au centre de loisirs à la rentrée. En effet les maternelles ne resteront pas manger à la Treille mais devront attendre, d'arriver plus tard à Saint sulpice.

Fin de la séance à 23h30

Mme Marie-Thérèse LACOURT	M. Benoît FAURÉ	Mme Magalie BESSIERE	M. Richard MARTIN	Mme Laurence SICART
M. Bruno TOURET	Mme Stéphanie RUITER	M. Loïc TESTA	M. Serge RAINA	Mme Marion JOUBERT
Mme Patricia BRUNO	M. David DUCHEMIN	Mme Christine ANTONSANTI	Mme Virginie FABRE	M. Jean-Louis GRANITI